

NATIXIS, LA SAGA 6

Sortie de la cote ou sortie de route ?

Les détenteurs d'actions NATIXIS ont reçu le courrier leur indiquant que la société BPCE se portait acquéreur de leurs titres au prix de 4€. L'offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) est donc entrée dans la dernière ligne droite. Si au moins 90% des actionnaires apportent leurs titres, l'Offre Publique de Rachat Obligatoire (OPRO) sera lancée et comme son nom l'indique les derniers récalcitrants seront contraints d'apporter leurs actions au prix offert par BPCE. La sortie de la cote du titre NATIXIS serait alors effective. Comme nous l'avons indiqué dans les précédentes communications de cette SAGA, la méthode utilisée pour cette opération est très éloignée de l'éthique que nous défendons tant en matière de relation avec nos clients qu'en matière de relations sociales. Les clients décideront en conscience s'il est judicieux ou pas d'apporter leurs actions à cette OPAS. L'épisode 6 de notre SAGA s'adresse à vous, chers collègues.

■ Une grande désinvolture

Les collègues présents lors de l'introduction en bourse (décembre 2006) se souviennent des objectifs élevés de placement et de l'argumentation, pour le moins partielle et partielle, qu'ils devaient développer pour convaincre le chaland.

Annoncer, près de 15 ans plus tard, que la sortie de la cote est une évidence et que les clients doivent quasiment s'en réjouir, relève au mieux d'une grande désinvolture et au pire d'un manque de lucidité.

■ Une image détériorée

L'image de notre marque, qui était un acquis essentiel de l'histoire des Caisses d'Epargne et le fruit du travail de plusieurs générations, est un sujet qui ne préoccupe que très peu nos dirigeants. Il est utile de rappeler, qu'au-delà de la destruction massive et structurelle de valeur qui s'est produite entre 2006 et 2008, la nature même de NATIXIS a aussi été profondément modifiée depuis l'arrivée aux commandes de BPCE de Laurent MIGNON (LM). Les actionnaires détiennent désormais des parts d'une société dont les activités auront été amputées de tous les revenus récurrents dès lors que, comme annoncé, les Assurances et les Paiements auront eux aussi rejoint BPCE SA.

■ Le revirement stratégique de Mignon

La valeur de l'action a été fortement impactée, à la fois par ces décisions stratégiques et par les provisions pour couvrir le coût du risque, réparties opportunément sur 2020 et 2021.

L. MIGNON avait lui-même mis NATIXIS en sursis, quand il le dirigeait entre 2009 et 2018, avec notamment une politique de risque et de conformité hasardeuse pour générer du résultat.

Il a mis brutalement un terme à ces pratiques pour organiser dans la foulée, la sortie de la cote.

Cette méthode a introduit un risque d'image supplémentaire. Quand les ficelles sont trop grosses, il arrive que cela se voit.

■ Le contexte économique et financier

Depuis plusieurs mois les valeurs bancaires flambent et remettent en cause l'argumentation, basée sur la comparaison avec nos concurrents, imaginée par L. MIGNON. En effet, les portefeuilles des porteurs d'actions de la Société Générale ou de BNPP, par exemple, ne sont plus du tout dans la même situation aujourd'hui qu'en début d'année. Cette remontée, rapide et forte, aggrave l'appréciation des porteurs quant au niveau de l'OPAS de BPCE.

■ Des banquiers et pas des financiers

Au-delà de l'aspect financier, nous revendiquons notre statut de banquier mutualiste qui établit des relations durables et de confiance avec nos clients. Ce principe ne s'accommode pas avec les coups financiers plus ou moins douteux. Nous tenons à rappeler que nous n'étions pas favorables à une introduction en bourse, surtout dans les conditions de l'époque. Si l'OPAS aboutissait, nous serions contraints d'apporter nos titres au prix de 4€ ! Si elle n'aboutissait pas, nous assumerions, au nom de nos principes, la baisse éventuelle mais peu probable de la valeur. Pour mémoire, les résultats de NATIXIS au premier trimestre (T1) sont bons et ceux du T2 suivent la tendance que la reprise de l'activité économique, en France et dans le monde, renforce.

Nous ne cautionnons donc pas une décision qui consiste à corriger « le pécher originel » (dixit LM) par une opération qui, à nouveau, ne s'inscrit pas dans notre éthique de la banque.

Tout en respectant les choix individuels, nous recommandons, aux salariés en général et à nos adhérents en particulier, de ne pas apporter leurs actions à l'OPAS !

Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa :
 Philippe BERGAMO, Jean-David CAMUS,
 Philippe CAZEAU, Patricia COTTARD,
 Franck DELAGRANDE
 et François-Xavier JOLICARD